

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le dossier d'appel d'offres qui vous est présenté a pour objet la réalisation des travaux faisant partie de la 11e tranche d'assainissement de la Ville.

Ces travaux comprendront :

- la pose de réseaux EP et EU dans les chemins Damour (entre le CD 44 et le chemin Lory les Bas) et Lory les Bas (entre le chemin Damour et la RN 2)

Ces réseaux constituent les exutoires des effluents collectés par les ouvrages qui seront exécutés au titre de la 12e tranche.

- la réfection des chaussées intéressées.

L'étude du projet a été confiée à la SECMO qui aura également la surveillance des travaux.

Le financement de cette opération est assuré par une subvention du FIDOM 1976 et par un emprunt qui a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Lorsqu'il pleut, la circulation devient difficile sur le CD 44 au niveau des chemins Damour et Lory les Bas. C'est pour remédier à cet état de chose que cette tranche d'assainissement sera réalisée.

L'étude a été confiée à la SECMO.

M. TESSIER - Monsieur le Maire, est-ce qu'il serait possible de prévoir un article dans lequel on préciserait que les travaux commencés doivent être poursuivis sans interruption ?

LE MAIRE - Oui, cette remarque sera portée au cahier des charges.

M. BOYER - Dans le rapport, il est mentionné que le financement est assuré par une subvention et par un emprunt qui a été contracté, nous serait-il possible de savoir le montant de cet emprunt ?

M. DUPONT - L'emprunt concerné a fait l'objet d'une délibération précédente. En principe, il y a 20 % de subvention et 80 % d'emprunt.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

*Vu*  
*pour le préfet et par*  
*délégation*  
*le Directeur des Travaux et*  
*des collectivités locales*  
*Signé Paul PASTOR*  
*pour copie conforme*